

Préavis N° 05-2022

Demande de crédit complémentaire pour le budget 2022 pour une ouverture supplémentaire de l'UAPE Le Prieuré (Perroy)

Préavis du Comité de direction déposé au Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse dans sa séance du 8 juin 2022.

Le présent préavis a pour but de présenter les besoins en vue d'obtenir l'accord pour augmenter de 12 places supplémentaires la capacité d'accueil de l'UAPE Le Prieuré, de Perroy.

1. État de la situation

Actuellement, de nombreuses familles sont sur liste d'attente pour les UAPE de l'Est rollois, notamment à la suite de nouvelles constructions dans les villages de la région. Un projet de Arta est également en cours avec une prévision d'accueil de 27 nouvelles familles dans le village de Perroy, pour 2023.

La liste d'attente au sein d'EnJeu montre un déficit d'au moins 20 places d'accueil de jour, seulement pour les régions de Mont-sur-Rolle et Perroy. Cela ne tient pas compte des différents mouvements des accueillantes en milieu familial, ce qui entrave encore plus la capacité d'accueil des enfants des communes concernées.

Par conséquent, il est nécessaire que l'UAPE de Perroy, Le Prieuré, puisse augmenter son accueil journalier (lundis, mardis, jeudis et vendredis). La surface actuelle de 3 classes permet largement l'accueil de 12 nouveaux enfants. Après consultation avec une personne en charge de l'évaluation des milieux d'accueil, l'autorisation d'exploiter étant limitée actuellement à 24 enfants, une nouvelle demande de « modification » dans le droit d'exploiter devra être transmise à l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) dans le plus bref délai.

De ce fait, il sera possible de combler 12 places d'accueil à Perroy. Cependant, il manquera un Assistant Socio-Éducatif (ASE) pour la prise en charge du groupe.

2. Réflexions

En tant qu'institution de référence pour l'accueil de jour, il est important de pouvoir faire face à une demande croissante de capacité d'accueil à Perroy. Le fait d'augmenter cette capacité à Perroy supposerait une adéquation aux demandes actuelles et futures de la part de familles avoisinantes. Cela permettrait également de renforcer notre image, car de nombreuses familles demandent une prise en charge élargie de leurs enfants.

La conjoncture actuelle amène les parents à devoir travailler à 100%. Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure de répondre à la demande actuelle de façon satisfaisante.

En plus de cela, il y existe essentiellement des fratries et des enfants qui sont inscrits dans le préscolaire (EVE Bellefontaine, La Girolle et La Barcarolle).

3. Besoins

- **Engager un Assistant Socio-Éducatif (ASE) pour une durée indéterminée.**
Salaire, selon barème de la FSAE, pour un ASE avec 5 ans d'expérience, représente un salaire brut de CHF 5'026.- par mois x 5 mois = CHF 25'130.- + environ un 20% pour les charges sociales + le prorata du 13ème salaire.
Par conséquent, un total de CHF 32'386.- pour les 5 mois à venir.
Pour l'année 2023 cela devra être annualisé et ajouté au budget « salaire équipe ».
- **Aménager la salle pour l'accueil des 12 enfants supplémentaires.**
Achat de chaises et tables supplémentaires :
 - 3 tables à CHF 194.-/pièce = CHF 582.- ;
 - 12 chaises à CHF 48.-/pièce = CHF 576.-.Total : CHF 1'158.- pris par le budget ordinaire.

4. En conclusion

Le CODIR vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Au vu du constat établi ci-dessus, nous sommes certains que ce dépassement permettrait, avec certitude, de répondre en grande partie à l'augmentation des demandes d'accueil parascolaire des enfants de Perroy, et cela, dès la rentrée d'août 2022. De la même façon, des enfants quittant le CVE Bellefontaine pourraient trouver une continuité. À savoir que le CVE Bellefontaine propose un accueil parascolaire jusqu'à la 2P uniquement.

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse

- Dans sa séance du 8 juin 2022.
- Vu le préavis du Comité de Direction.
- Entendu le rapport de la Commission des Finances.
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Décide

- D'adopter le préavis n°05-2022 Demande de crédit complémentaire pour le budget 2022 pour une ouverture supplémentaire de l'UAPE Le Prieuré (Perroy) ;
- D'autoriser le Comité de Direction d'engager un ASE pour un montant de CHF 32'386.- pour la rentrée d'août 2022 et d'imputer le compte 737.3011.20 Traitement du personnel éducatrices-éducateurs ainsi que les comptes de charges sociales correspondants ;
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes.

Adopté par le Comité de direction lors de sa séance du 9 mai 2022.

Au nom du comité de Direction d'Enfance & Jeunesse.

Enfance & Jeunesse



Philippe Straub
Vice-Président



Jean-Yves Goumaz
Directeur ad-interim